



ATELIER

Transparence dans la gestion du secteur des pêches

Réflexion sur la mise en place d'un Groupe National Multipartite (FITI)

13 Janvier 2018

Novotel GHI, Conakry, République de Guinée



Introduction :

La Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche artisanale (CAOPA) a organisé le 13 janvier 2018 au Grand Hôtel de l'Indépendance de Conakry, l'atelier sur **la transparence dans la gestion du secteur des pêches, réflexion sur la mise en place d'un Groupe National Multipartite (FiTI).**

Cet atelier rentre dans la mise en œuvre de la déclaration de Nouakchott sur la Fisheries Transparency Initiative (FiTI) du 3 février 2016. Dans cette dynamique, il est reconnu que la transparence dans la gestion du secteur des pêches est devenue de nos jours un élément fondamental et indispensable pour assurer un développement durable générateur de richesse pour tous. En avril 2017, le Ministre des Pêches de la république de Guinée a annoncé l'adhésion de son pays à la FiTI et s'est engagé à mettre en œuvre l'initiative.

Cet atelier invite les participants à matérialiser cet engagement pour le renforcement de la transparence dans la gestion des pêches en Guinée sur la base d'un processus inclusif, par une réflexion sur les procédures et les structures à mettre en place.

1. Les objectifs de l'atelier :

Les objectifs assignés à l'atelier sont:

- Identifier les principaux domaines où la publication des informations est nécessaire ;
- Proposer un processus pour la mise en place du Groupe National Multipartite FiTI pour la Guinée : composition, fonctionnement...

2. Les résultats attendus :

Les résultats attendus de l'atelier sont :

- Les principaux domaines où la publication des informations est nécessaire sont identifiés ;
- Le cadre et un contenu du Groupe National Multipartite (FiTI) sont définis et le Groupe créé.

3. Participants : (voir liste en annexe 1)

En plus des membres de la CAOPA, l'atelier a également enregistré la participation de :

- L'administration ;
- Les professionnels de la pêche ;
- La société civile.

4. Agenda : (voir agenda en annexe 2)

5. Présentations des documents introductifs et discussions:

- 1) Présentation de la FiTI par Gaoussou Guèye, membre du Conseil d'Administration de la FiTI.

M. Gueye a brièvement rappelé les circonstances de la mise sur pied de cette initiative lancée en Mauritanie (Déclaration de Nouakchott sur le site FiTI) et donné des indications sur les différentes adhésions opérées en Afrique de l'ouest. La FiTI est une sentinelle de la transparence dans les pêches : elle dispose d'un comité multipartite international avec une représentation égale des gouvernements, du secteur de la pêche, de la société civile et des parlementaires.

- 2) L'initiative FiTI en république de Guinée par Naby Souleymane Bangoura le point focal FiTI;

L'initiative FiTI est inspirée dans sa conception du modèle ITIE (Initiative de Transparence dans les Industries Extractives). Suite à la déclaration de Nouakchott (février 2016), la Guinée a nommé un point focal qui a organisé en décembre 2016 un atelier de sensibilisation des parties prenantes et a dégagé une feuille de route. Le processus d'adhésion a été déclenché en mars 2017 et un projet de décret portant création et organisation de FiTI Guinée a été adopté en conseil des ministres en mai et soumis à la signature du Président de la République. Les ateliers délocalisés de sensibilisation et la participation à la réunion de Bali n'ont pas pu se tenir faute de moyens.

3) Les discussions qui ont suivi ont porté sur la connaissance de la FiTI et sur les exigences liées à l'adhésion de la Guinée. Les professionnels de la pêche réclament une délocalisation des informations vers les débarcadères et une meilleure implication de leurs organisations. L'amélioration de la transparence dans la gestion du secteur est une nécessité : les exemples soulevés concernent surtout la vente et l'utilisation des filets mono filaments interdits, la pêche des juvéniles, le transbordement en haute mer, les retombées des accords de pêche pour les artisans, la présence accrue des asiatiques dans la pêche artisanale, l'absence de concertations avec les professionnels dans la proposition du Groupe Multipartite et surtout la lenteur dans la signature du décret créant la FiTI Guinée.

Les réponses apportées indiquent la non représentation du MPAEM dans le groupe multipartite proposé dans le décret, la nécessité pour les professionnels de prendre leurs responsabilités pour stopper la vente et l'utilisation des mono filaments et d'exiger une taxe à l'export conséquente sur le poisson.

6. Résultats de l'Atelier :

1) Identification des principaux domaines où la publication des informations existantes est nécessaire :

Domaines ciblés	Source d'informations	Observations
Accords de pêche	MPAEM	Pas d'accords actuellement
Agréments des Sociétés mixtes	MPAEM	Une seule société présente
Captures pêche artisanale	Site MPAEM	A diffuser vers les professionnels
Permis de pêche artisanale	DNPM	Informations dans les directions communales et préfectorales des pêches
Licences Pêche Industrielle	DNPM	Information existe au MPAEM
Plan annuel d'aménagement et de gestion des pêcheries	MPAEM	Pas suffisamment publié à la base
Contrôle de qualité (statistiques)	Min Commerce	Pas de publication existante

Etat des ressources	MPAEM (CNSHB)	A diffuser plus largement
Textes de lois et règlements	MPAEM service juridique	Contenu à diffuser auprès des OP
Agréments d'usines	MPAEM	Aucune information
Etablissements de traitement de poissons	MPAEM (agrée et donne le terrain) (ONSPA)	Information sur Agréments d'exportation donnés par MPAEM à fournir aux OP Données de capture à diffuser
Rapports de politique des pêches	MPAEM (Direction nationale des stratégies, de l'Aménagement et du Développement)	Insuffisance de diffusion
Registre sur les navires (Dash Board)	CNSP ; Site du MPAEM	A mettre à la disposition des professionnels
Normes de travail	Min Transports	Insuffisance des normes de sécurité chez les pêcheurs et transformatrices
Données d'exploitation (effort de pêche artisanale)	DNPM	Il y a 4 ans de retard dans la publication des statistiques de pêche
Données post capture	DNPM, Min. Commerce	Aucune information disponible sur les activités des femmes (mareyage, transformation, exportation...)
Immatriculation des pirogues	MPAEM	En cours avec le PRAO
Législation sur les AMP	Min Envir, MPAEM	A diffuser plus largement

2) Processus pour la mise en place du Groupe National Multipartite :

Le point focal a informé l'atelier du dépôt pour signature du projet de décret portant création et organisation de la FiTI Guinée depuis mai 2017.

D'après ce projet de décret comportant 25 articles, la Guinée a suivi les procédures et étapes définies par la FiTI : lors de l'atelier national sur la mise en route des procédures d'adhésion de la république de Guinée à la FiTI organisé en mars 2017 à Conakry, la taille du GNM a été fixée à 21 membres reflétant la configuration du secteur de manière paritaire. Le Groupe est composé de 7 éléments du secteur public, 7 des organisations faitières de la pêche, 7 de l'Assemblée Nationale et de la société civile, puis de 5 observateurs. Il est habilité, aux termes des standards de la FiTI, de préparer et d'adopter ses propres termes de référence, ceux du Secrétariat National, ses règles de fonctionnement, son règlement intérieur, d'élaborer et d'adopter son propre budget. Le Secrétariat national est responsable devant le Groupe National Multipartite. Il comprend des personnes ayant des qualifications en lien avec la pêche maritime.

Ce projet de décret est déjà passé en Conseil des Ministres et soumis à la signature du Président de la République depuis mai 2017.

7. Conclusion et Recommandations :

Les participants ont formulé les recommandations suivantes adressées au MPAEM :

- ✓ favoriser une meilleure circulation de l'information entre le MPAEM et les professionnels ;
- ✓ faire procéder à la large diffusion des informations sur la FiTI par le MPAEM ;
- ✓ faire diligenter la sortie du décret et sa vaste diffusion ;
- ✓ prendre en compte l'aspect genre pour les nominations de représentants dans le Groupe National Multipartite.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des Participants

N°	Prénom (s) et Nom	Téléphone/Email	Structure
1	Hady Lamine Yansané	(00224) 622 34 21 86 hadyyans@yahoo.fr	ADEPEG
2	Abdoulaye Matos Camara	00224 621 96 54 58	OP/Kaporo
3	Bountouraby Camara	622 96 75 59	OP/Boulbinet
4	Amadou Diouldé Diallo	622365643 dioude54@yahoo.com	MESRS
5	Aissata Camara	664 67 74 07	OP/Dixinn
6	Sory Traoré	622 29 03 72	CMSAB
7	Yarie Bangoura	664 20 97 69	OP/Kaporo
8	Bamba Marie Zado	664 51 45 84	OP/Landréah
9	Fodé Oumar Conté	624248884/oumarfode25@yahoo.fr	OP/Kaporo
10	Michael Soumah	626 64 99 67	OP/Kaporo
11	Sekou Touré	622 47 65 24 sektoure@gmail.com	
12	Abdoulaye Djibril Diallo	628 41 32 53 djidia@gmail.com	Assemblée Nationale
13	Mamady Kaba	622 27 7968 alamamady@gmail.com	DNPM
14	Ousmane Tanou Diallo	622 61 5923 tnourogui52@yahoo.com	DNPM
15	Abdoulaye Touré	623 63 5142 toureabdoulaye432@gmail.com	DNPCA
16	Aboubacar Kaba	664 48 6677 cpmguinee@gmail.com	ROOPPA

17	Malick Bah	622 49 4095 bahmalick1985@gmail.com	Ministère Transport
18	Fatoumata Soumah	622 21 88 74	OP/Bonfi
19	Mariam Sant	664 72 51 16	OP/Boulbinet
20	Fatou Séne		OP/Bonfi
21	Abdourahamm Diop	622 03 81 53	OP/Bonfi
22	Mama Aissata Kéba	664 33 87 96	OP/Boulbinet
23	Yacouba Cissé	628 03 13 96	OP/Boulbinet
24	Ben Fabily Kourouma	628 20 79 80	OP/Boulbinet
25	Mamassata Bangoura	628 40 05 77	OP/Bonfi
26	Dr. Salifou Camara	622 50 51 41	Ministère de la Santé
27	Alpha Camara	655 93 12 79	OP/Bonfi
28	Kadiatou Diallo	666 37 68 79	OP/Bonfi
29	Fodé Aboubacar Soumah	657 21 32 23	OP/Bonfi
30	Lena Westlund	lenawestlund@fao.org	FAO
31	Alassane SAMBA	rahnsamb@gmail.com	CAOPA
32	Gaoussou Gueye	+221 77 632 66 65	CAOPA Sénégal
33	EL Hj Oury Diallo	664 31 41 26	OP/Bonfi
34	Ismael Keita	657 21 7985 ismaelle1490@gmail.com	MPAEM
35	Abdoulaye Soumah	664 23 1035 ingesoumah@gmail.com	OP/Bonfi
36	Mama Yawa Sandouno	628 03 0357/mamayawa@hotmail.fr	ADEPEG/CPA
37	Boubacar Gallé Barry	664 75 79 62	CES
38	Kadiatou Bangoura	655 63 86 86	CAOPA/GUINEE
39	Aboubacar Aminata Touré	622 39 8156 bobahtoure@gmail.com	

40	Isaac Keita	620 42 54 64 ibaljlk@gmail.com	
41	Kémoko Aribot	666 85 98 82 kemaribot@gmail.com	
42	André Dramou	622 39 0815 andredramou31@gmail.com	
43	Fodé Idrissa Kallo	622 55 8818 idrissakalloik@gmail.com OP	OP /Teminetaye
44	Adja Salomatou Bangoura	669 05 41 27	OP /Boulbinet
45	Dion Somplehi Micheline	00225 06 01 16 02	CAOPA
46	Houssein Bangoura	654 81 02 45 bangouraikb@yahoo.fr	Ministère du Commerce
47	Armand Kounaly Léo	622 98 70 93	Ministère de l'Environnement
48	Honorable Mohamed Seck	628 095987 honorablemohamedseck@gmail.com	Ministère du Tourisme
49	Nabi Souleymane Bangoura	bangouranabis@gmail.com	Point Focal FiTI
50	Thierno Souleymane Bah	622 31 99 53	Communication
51	Aboubacar SOW	622290372 sorytraor@gmail.com	CNSHB
52	Youssouph A Camara		PRAO

Annexe 2 : Agenda de l'Atelier

- ❖ 10h30-11h00 : Présentation de la FiTI *par G. Guèye, Membre du Conseil d'Administration*
- ❖ 11h00-11h30: Questions et Réponses
- ❖ ***11h30-11h45:Pause-Café***
- ❖ 11h45-12h00: L'initiative FiTI en République de Guinée, *par N.S. Bangoura, Point focal FiTI*
- ❖ 12h00-12h30: Questions et Réponses
- ❖ 12h30-12h 45: Présentation des Objectifs et résultats attendus de l'atelier, *par A. Samba, Appui Conseil de la CAOPA*
- ❖ 12h45-13h00 : Identification des principaux domaines où la publication des informations existantes est nécessaire
- ❖ ***13H00-14h30: Pause Déjeuner***
- ❖ 14h30-15h30: Suite Identification
- ❖ 15h30-16h00 : Processus pour la mise en place du Groupe National Multipartite FiTI pour la Guinée: composition, fonctionnement...etc.
- ❖ 16h00-16h30: Synthèse des travaux de l'atelier
- ❖ 16h30-16h45: Clôture de l'atelier